PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

Bilan 2021 de la commission de surendettement

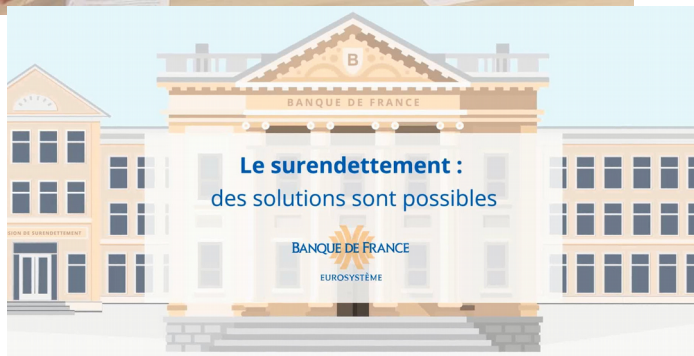

Valérie Hatsch, Préfète de la Lozère, a présidé jeudi 10 février 2022 la commission plénière de surendettement en présence d'Anouar El-Bakkouchi, directeur départemental de la Banque de France, de la direction départementale des Finances publiques de la Lozère, de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, des représentants des associations des usagers, des établissements de crédit et des entreprises d'investissements.
La Préfète de la Lozère a salué le travail d'accompagnement réalisé par les services de la Banque de France et des membres de la commission malgré le contexte difficile lié à la crise sanitaire.

Tél. : 04 66 49 67 43 / 06 74 57 49 65
Mél. : pref-communications@lozere.gouv.fr
Service départemental
de la communication interministérielle
2 rue de la Rovère
48 005 Mende Cedex

PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSION DE SURENDETTEMENT
BILAN DE L'ACTIVITÉ 2021

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

La commission de surendettement de la Lozère

La commission de surendettement vient en aide aux personnes en situation de surendettement. Son secrétariat est assuré par la Banque de France et il en existe au moins une dans chaque département.

C'est un organisme public, le dépôt d'un dossier devant la commission est donc gratuit.

La commission commence par étudier les dossiers déposés afin de déterminer s'il y a bien situation de surendettement et si la personne peut bénéficier de la procédure de traitement du Surendettement des particuliers. Si le dossier est déclaré « recevable », la commission recherchera la solution la plus adaptée, en fonction de la gravité de la situation financière.

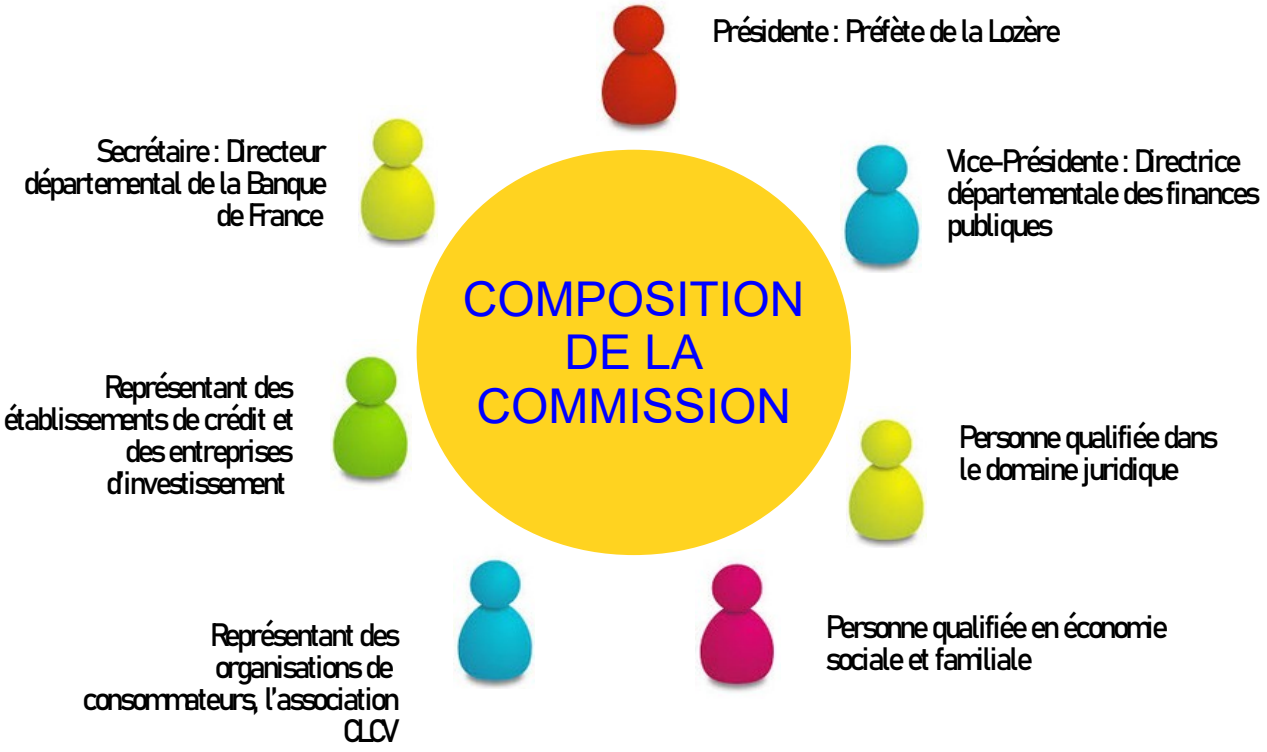

PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

COMMISSION DE SURENDETTEMENT
BILAN DE L'ACTIVITÉ 2021

La commission s'est réunie 12 fois en 2021

pour traiter 80 dossiers de surendettement

La baisse du nombre de dépôts des dossiers se confirme en 2021

Dépôt de 80 dossiers, contre 70 en 2020, 100 en 2019, soit une hausse de 14,3 % par rapport à 2020 et une baisse de 20 % par rapport à 2019 (année de référence), contre 15 % en Occitanie et en France.

Soit un nombre de 122 (108 en 2020, 156 en 2019) situations de surendettement pour 100 000 habitants de plus de 15 ans, taux inférieur à la moyenne nationale de 203 dossiers en 2020 Et 184 pour l'Occitanie.

Avec 122 dossiers pour 100 000 habitants, le recours à cette procédure reste limité en Lozère.
Elle a toutefois permis d'aider 85 ménages (dont le dossier été traité par la commission en 2020), à trouver une solution à leur problème d'endettement.

Sur 85 dossiers traités en 2021 par la commission, aucun n'a été jugé irrecevable.

Sur les 85 dossiers instruits :

. 37% des procédures de surendettement ont donné lieu à un réaménagement des dettes, y compris avec effacement partiel (contre 45% en Occitanie et 49% en France).

. 55 % des procédures de surendettement ont donné lieu à un effacement total des dettes dans le département (contre 45% en Occitanie et 40% en France).

La part des redépôts (dossiers de ménages ayant déjà fait appel à la procédure) est de 35 % de contre 40 % Occitanie et 44 % au niveau national.

Un taux de solutions pérennes proche de 83,5 %

Plus de 83 % des dossiers ont fait l'objet de solutions pérennes (orientation en procédure de rétablissement personnel ou effacement du solde de la dette au terme de la durée maximale de remboursement restant à courir).
Le maintien d'un taux important de solutions pérennes permet de maîtriser, en partie, le taux de redépôt de dossiers.

Typologie de la personne surendettée en Lozère

Le risque de surendettement est plus élevé pour certaines personnes ou certains ménages :

- Les personnes surendettées sont en majorité des adultes isolés célibataire ou des familles monoparentales (75%)
- 47% des personnes surendettées sont des femmes
- 42 % des personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs) sont au chômage ou sans profession
- 93 % des personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs) sont locataires ou hébergées gratuitement
- 1 surendetté sur 2 est âgé entre 35 et 54 ans
- 86% des personnes vivant dans un ménage surendetté (y compris les enfants à charge) ont un niveau patrimoine inférieur à 2000 €
- Les employés, les ouvriers et les personnes sans activité professionnelle sont surreprésentés par rapport à leur part dans la population française (84%).

PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSION DE SURENDETTEMENT
BILAN DE L'ACTIVITÉ 2021

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

Éducation, prévention et coordination, des leviers contre le surendettement

En 2021, le secrétariat a poursuivi ses actions de sensibilisation, formation ou information auprès de 32 travailleurs sociaux ou de représentants de la sphère sociale et auprès de 227 élèves et enseignants de l'Éducation nationale (dont 8 sessions au sein du Service national universel).

Ces actions conjuguée de divers acteurs, mises en place dans le cadre de la prévention du surendettement et de l'accompagnement des personnes en difficultés, continueront en 2022.

Parmi les actions à venir en 2022 auprès des scolaires, des entrepreneurs et des associations :

- des réunions avec les intervenants sociaux
- des ateliers auprès des jeunes inscrits à la Mission Locale
- des ateliers de découverte de l'EDUCFI par le jeu durant les journées SNU
- des animations auprès des Jeunes dans le cadre de la semaine de l'EDUCFI, du 21 au 27 mars 2022.

Par ailleurs, en 2022, la Banque de France mettra en place un correspondant inclusion financière (CORIF). Sa mission : être l'interlocuteur privilégié des intervenants sociaux et bancaires du département En matière d'inclusion financière.

Le surendettement : qu'est-ce que c'est ?

Une personne est en situation de surendettement si elle ne parvient plus :
- à rembourser ses mensualités de crédits
- et/ou à faire face à ses dettes non professionnelles

Une situation de surendettement peu avoir plusieurs origines, notamment :
- un nombre trop important de crédits
- une baisse durable des ressources (suite à une perte d'emploi, une séparation, une maladie…)

Les données détaillées sur la typologie des dossiers déposés en 2021 en Lozère est disponible via le lien : https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/etudes-sur-le-surendettement

Trouver des solutions en un clic

https://particuliers.banque-france.fr/page-sommaire/comprendre-le-surendettement

https://www.mesquestionsdargent.fr/

Et pour les entreprises : https://www.mesquestionsdentrepreneur.fr/

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

Éducation, prévention et coordination, des leviers contre le surendettement

Afin de contribuer à l'éducation économique, budgétaire et financière des publics, et suite à sa désignation comme opérateur de la stratégie nationale d'éducation financière par le Ministre de l'économie et des finances le 20 décembre 2016, la Banque de France a continué d'opérer la promotion du portail d'information qu'elle a réalisé en étroite collaboration avec les acteurs associatifs, institutionnels, professionnels impliqués dans la pédagogie budgétaire, économique et financière.

La plateforme https://www.mesquestionsdargent.fr/ s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière.

Elle se veut :
- pédagogique : les contenus sont rédigés de façon pédagogique. Le vocabulaire employé est le moins technique possible de sorte qu'il soit facilement compréhensible pour des non-spécialistes.
- accessible : le contenu est accessible aisément pour toute personne qui le souhaite.
-neutre : le contenu est factuel et ne vise pas à orienter l'internaute. Par contre, les ressources proposées permettent de mieux comprendre les débats sur l'économie.
- mise à jour : la sélection fait l'objet d'une mise à jour régulière.
- gratuite : l'ensemble des contenus sélectionnés est accessible gratuitement.

L'application Pilote dépenses, pour suivre son budget au fil de l'eau

Cette application, anonyme, gratuite et confidentielle, permet de suivre ses achats au quotidien et de retrouver à tout moment quel montant reste disponible jusqu'à la fin de la semaine ou du mois.

La Banque de France, opérateur national de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière, a participé à l'élaboration de cette application avec de nombreux partenaires associatifs et bancaires.

Réuni sous l'égide de l'Ansa depuis 2018, ce groupe est à l'origine de la gamme "Pilote", comprenant des outils simples d'accompagnement budgétaire, à l'instar de l'application complémentaire "Pilote Budget". Pilote dépenses est la nouvelle application.